ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Doubs

nouvelle orthographe

Circonscription B5-ASH
Elodie PASTEUR IEN

Tél : 03 81 65 48 61
Mél : ce.ienb5.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 20 septembre 2023

Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'A-SH

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège,
le directeur de l'EREA,
les directeurs des établissements spécialisés,
les directeurs adjoints de SEGPA,
les coordonnateurs pédagogiques des U.E
les enseignants des secteurs médico-social, sanitaire, social,
les enseignants de SEGPA, de l'EREA,
les coordonnateurs des ULIS,
les enseignants référents de scolarisation,
les enseignants en milieu pénitentiaire.

Note de service n°3 – Plan de formation circonscription Besançon 5 -ASH – 2023 /2024

Le plan de formation vous a été présenté lors de la réunion de rentrée. Vous en retrouverez la synthèse en Annexe 1.
En référence à l'arrêté du 4 novembre 2005, la journée de solidarité est dévolue aux projets (école, établissement, UE). Elle sera donc à effectuer au sein de vos établissements de rattachement.
En référence à l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, deux demies-journées seront dévolues à des temps de concertation et de formation sur des sujets proposés par la circonscription BV – ASH, à savoir :

- La réunion de rentrée
- La conférence de Mme Gentilhomme autour de l'évaluation positive

Elles concernent l'ensemble des enseignants.
Dans le cadre de ces 6 heures, les enseignants souhaitant être excusés et participer à des temps de formation relatifs à leur circonscription de rattachement ou leur établissement de rattachement devront en informer le secrétariat de la circonscription BV- ASH.

1. **Conférence et réunion de circonscription. (6 heures)**

- Réunion avec l'équipe de circonscription : mercredi 20 septembre 2023, collège Diderot, 14h – 17h
- Conférence : Corinne Gentilhomme, L'évaluation positive au service des apprentissages des élèves, mercredi 4 octobre 2023, 13h30 – 16h30, lycée Pergaud.

Ces 6 heures sont à déduire de la deuxième journée de pré-rentrée. Aucune inscription n'est à faire, un OM sera automatiquement édité.

2. **Parcours de formation autour de l'évaluation positive. (12 heures)**

En fonction de votre contexte d'exercice, un parcours de formation vous sera proposé. Il comprendra des temps en présentiel, des temps d'expérimentation (en présentiel ou asynchrone) et un temps de restitution.
Il sera articulé autour d'une problématique de recherche et de thématiques à traiter au sein du groupe d'enseignants :

- L'aménagement des espaces
- Les outils des enseignants
- Les outils des élèves

Aucune inscription n'est à faire, un OM sera automatiquement édité.

3. **Formations au choix. (6 heures)**

Vous choisirez parmi :

- *Les formations en circonscription de rattachement*
- *Les formations départementales (CPD) :*

Vous avez été destinataires d'un mail et de la procédure d'inscription pour ces formations proposées par les CPD. Les inscriptions sont à réaliser pour le 29 septembre 2022.

- *Les classes virtuelles départementales, les formations numériques ou en lien avec le TNE :*

Un planning vous sera diffusé par mail en début de chaque période. Les inscriptions se feront selon les modalités définies dans le mail associé à ce planning.

4. **Situation particulière des enseignants exerçant en UEE école. (18 heures)**

Les enseignants exerçant en dispositifs externalisés élémentaire seront inscrits dans le cadre des constellations (plan mathématiques ou plan français) de leur circonscription de rattachement.
Aucune inscription n'est à faire, un OM sera automatiquement édité.

5. **Autres situations particulières.**

Les enseignants à temps partiel :
Ils participent aux formations pédagogiques à hauteur de leur quotité de service.
Les enseignants en formation CAPPEI :
Les personnels soumis à l'obligation des 108 heures en formation CAPPEI participent à l'ensemble des formations pédagogiques.
Les titulaires remplaçants :
Ils participent à l'ensemble des formations pédagogiques.
Les enseignants en poste sur deux circonscriptions (ordinaire et A-SH)
Ils choisissent la circonscription sur laquelle ils souhaitent effectuer leur formation et ils en informent les deux circonscriptions.

L'équipe de circonscription reste à votre disposition si vous avez besoin de précisions complémentaires.
Convaincue de votre implication dans cette démarche de développement professionnel qui vous est proposée, je vous souhaite une excellente formation.

L'IEN en charge de l'A-SH,
Elodie PASTEUR